

**Sujet :** [INTERNET] Méthanisation Granvelle

**Date :** 29/03/2022 00:14

**Pour :** pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de méthanisation industrielle, je vous prie de noter mes observations.

### **je suis contre ce projet**

Ci après les raisons de ma position :

- détournement de terres agricoles. **L'objectif de l'agriculture doit être l'alimentation humaine ou animale.** Cultiver pour produire du carburant est un non sens.

-la production ne couvre que 5 à 10% des besoins pour le grand Besançon. **La ville aura les avantages, la campagne de Haute Saône n'aura que les inconvénients !.....**

- le **même projet à Devecey** (dans le Doubs) **a été rejeté** grâce à la mobilisation des habitants. **On recommence mais cette fois en Haute-Saône.**

- **les trajets des camions ne sont pas pris en compte dans le calcul du bilan énergétique**, ni la dégradations des routes qui ne sont pas prévues pour ce type de trafic, ni les nuisances pour les riverains, ni les problèmes de sécurité routière....

- **En France sur des projets similaires il y a déjà eu des débordements de digestat**, le risque existe. Encore une pollution à ajouter à celle causée par la filière Comté. La Franche-Comté était réputée pour la qualité de ses rivières et c'est terminé : eutrophisation, disparition des poissons endémiques...

-**Emissions de protoxyde d'azote lors de l'épandage** du digestat qui est très volatil. Pour mémoire le pouvoir de réchauffement climatique du protoxyde d'azote est 300 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone (Co2)

-**l'épandage de digestat abouti à l'appauvrissement de la biodiversité et de la qualité des sols.** Des études prouvent l'absence de vers de terre dans les sous sols des parcelles recueillant les digestats.

-**nuisances olfactives** occasionnées par l'épandage du digestat

-**pollution visuelle** : bâtiments de plus de 8 mètres de haut dans un environnement rural.

-le système **n'est viable économiquement que grâce à l'argent public qui subventionne le prix de ce « bio-gaz »**; lequel émettra la même quantité de

CO2 que le gaz naturel au moment de sa combustion → cf. exemple de l'Allemagne

- **dévalorisation immobilière** des habitations concernées par les constructions d'un méthaniseur (25 % en moyenne d'après une étude du CSNM)

- **destruction d'aménagements existants nécessaire à la construction de 27 km de gazoduc** entre Grandvelle et Voray-sur-l'Ognon ; réalisés par les communes (Trésilley, Maizières, Grandvelle). De plus, les routes entre Rioz et Grandvelle ne sont pas adaptées à la circulation intensive de poids lourds et tracteurs lors des travaux.

- **les contrôles seront des Autocontrôles : c'est une aberration** et la porte ouverte à toutes les dérives sur les quantités et la nature des intrants.

- **On annonce un traitement de 36 000 tonnes annuelles** et la taille des infrastructures, 45 m de diamètre et 6 m de hauteur, **permettrait de traiter 60 000 tonnes annuelles : pourquoi ce surdimensionnement ?**

- **Les intrants seront des CIVES**, c'est-à-dire des cultures intermédiaires quand le sol est disponible après la récolte de la culture principale et avant d'ensemencer une autre culture principale pour la prochaine saison. Le seigle se plante en octobre et se récolte en mai ou juin. Il reste au mieux 4 mois en été pour produire une culture principale.

**Irréaliste : on nous prends pour des imbéciles.**

- **ce projet n'intervient pas dans le PLUI de la CCPR car il reste qualifié d'agricole.** Cela pourrait être le cas pour un agriculteur qui déciderait de faire de la méthanisation sur sa ferme en utilisant le lisier de ses troupeaux, mais ce n'est plus du tout la même échelle. **C'est un projet industriel !**

Meilleures salutations

Alain VERGOZ

██████████

████████████████████